

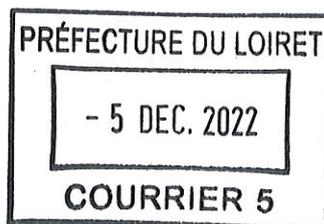
Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	33	39

Date de la convocation  
21 novembre 2022

Numéro de la délibération  
22-30

Objet de la Délibération

Financement de l'animation du  
GAL 2023 et de la gestion du  
GAL 2023 et 2024



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 5 décembre 2022  
Et publication ou notification  
Le 5 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
PAYS LOIRE BEAUCE  
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le vingt-et-un novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Huêtres, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Elvire TORREELE (Suppléante d'Isabelle BOISSIERE - Saint-SIGISMOND), BOHOMET (Sougy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtres), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), David JACQUET (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Dimitri MICHAUD (Gidy), Alban PAILLET (Coinces), Denis PELE (Saint-Péravy-la-Colombe), Yves PINSARD (Bucy-Saint-Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Roger BAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Christian ROUBALAY (suppléant de Odile BRET - Beauce la Romaine), Clarisse CAZEUDUMEC (Cléry-Saint-André), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA - Rozières en Beauce), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Philippe GAUDRY (suppléant de Anna LAMBOUL - Lailly en Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Arnold NEUHAUS (Villermain), Yohann CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Franck VUE (Epièdes-en-Beauce).

A donné pouvoir : Mme Anita BENIER (Baccon) à Mme Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Mme Bernadette BESNARD (Le Bardon) à Mme Clarisse CAZEUDUMEC (Cléry-St-André), M. Daniel THOUVENIN (Villorceau) à M. Patrice VOISIN (Patay), M. Patrick ECHEGUT (Baule) à M ; Dominique LORCET (Chevilly), Mme Marie-Paule DUMINIL (Cercottes) à M. Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), M. Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés) à M. Alain CHAMPENOIS (Cléry-St-André).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournois).

Ainsi que : Eric CHEVALIER (Association Valimage).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention du 21 juillet 2016 signée avec la Région Centre Val de Loire, l'ASP et le GAL Loire Beauce pour la mise en œuvre du programme LEADER,

Vu le renouvellement des délégués du comité syndical et l'élection du Président lors de la réunion du 8 septembre 2020,

Considérant la fiche action consacrée à l'animation et au fonctionnement du GAL Loire Beauce ;

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	33	39

Date de la convocation  
21 novembre 2022

Numéro de la délibération  
22-30

Objet de la Délibération

Financement de l'animation du GAL 2023 et de la gestion du GAL 2023 et 2024

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Le

Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'affecter la chargée de mission LEADER et biodiversité à 0,8 ETP à l'animation et la gestion du programme LEADER 2014 – 2020, étendu à 2022, du 1<sup>er</sup> janvier au **31 mars 2023**,
- D'affecter l'assistante de direction/comptable à **0,16 ETP** à la gestion du programme LEADER 2014 – 2020, étendu à 2022, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre **2023**,
- D'affecter l'assistante de direction/comptable à **0,20 ETP** à la gestion du programme LEADER 2014 – 2020, étendu à 2022, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre **2024**,
- De solliciter les subventions auprès de l'Europe au titre du dispositif 19.4 du programme LEADER 2014 - 2020, étendu à 2022, pour l'animation et le fonctionnement du programme, au taux maximum,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme au Registre des délibérations,

Frédéric CUILLERIER  
Président du  
PETR Pays Loire Beauce

Jean-Pierre DURAND  
Secrétaire de séance

